



TABLE RONDE : Relancer la coopération décentralisée avec la Côte-d'Ivoire

Président de séance

Charles Josselin, ancien ministre de la Coopération

La coopération décentralisée en Côte-d'Ivoire est en panne depuis une dizaine d'années alors qu'il y avait une vraie organisation et de fortes dynamiques.

De 1997 à 2002, la situation était particulièrement tendue, et il est important aujourd'hui de savoir quelle est la place des élus locaux en Côte-d'Ivoire, afin de mieux comprendre dans quels contextes locaux pourraient se construire les coopérations de ville à ville dans le pays.

En 2008 par exemple, Cités Unies France avait encouragé des rencontres d'élus ivoiriens avec des élus français, ainsi que des rencontres dans la sous-région, entre élus ivoiriens et burkinabés à un moment où les relations ivoiriennes avec ses voisins étaient dans une situation de tension. La participation au programme européen aux côtés de l'AIMF et des organisations faîtières des collectivités ivoiriennes et burkinabés conforte cette démarche.

De même, l'engagement du ministère français des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement auprès de l'État ivoirien, dans le cadre du contrat de désendettement et de développement, est un encouragement à la reprise de relations bilatérales.

Il est évident que dans la période actuelle, les rencontres entre les collectivités locales françaises et ivoiriennes peuvent contribuer à recréer une dynamique de coopération dans ce pays.

Cette rencontre, précédée d'une mission de Cités Unies France en Côte-d'Ivoire en juin 2012, est une étape pour explorer de nouveaux repères, utiles aux partenariats maintenus, suspendus ou potentiels.

Intervenants

Vincent N'Cho Kouaoh, représentant *Robert Beugré Mambé*, gouverneur du district d'Abidjan

Aujourd'hui, la relance de la coopération avec les partenaires français est un enjeu majeur. Une seule image doit irriguer les responsables du district d'Abidjan, « le mieux-être » des populations. Il est important que tout ce que le pays a subi serve d'exemple à tous les autres pays africains.

Actuellement, cette relance est une nécessité pour la Côte-d'Ivoire. Avec la crise, le district d'Abidjan a reçu toutes les populations déplacées, et la ville compte aujourd'hui près de 6 millions d'habitants, entraînant un dépassement des capacités de toutes les structures de base.

Le grand centre hospitalier, qui voit ses services fermer (pédiatrie, gynécologie, radiologie), est une bonne illustration des dysfonctionnements actuels.

Au niveau de l'éducation, le pays compte, parmi trois générations de bacheliers, des milliers d'étudiants qui n'ont pas pu avoir accès à l'université.

La Côte-d'Ivoire a besoin d'un appui extérieur, notamment de la part des collectivités territoriales, afin que ces milliers de jeunes en situation difficile ne constituent pas une poudrière. Ce sont des jeunes éduqués qui n'ont pas la possibilité d'étudier, et disposent d'une seule ouverture sur le monde à travers la navigation sur Internet.

Enfin, malgré cette situation de crise, la Côte-d'Ivoire continue de recevoir des populations, Abidjan restant une ville incontournable de l'Afrique de l'Ouest.

François Albert Amichia, président, Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire

La relance de la coopération décentralisée en Côte-d'Ivoire est compliquée ; il y a des pays qui attirent les collectivités françaises, comme le Mali, le Burkina Faso ou le Sénégal, alors que la Côte-d'Ivoire ne mobilise pas autant.

En 2009, l'Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire a organisé « Collectivea », grande rencontre Europe-Afrique de la coopération décentralisée, mais les collectivités françaises et belges ont eu du mal à se mobiliser.

La Côte-d'Ivoire compte 197 communes, deux districts indépendants (Yamoussoukro et Abidjan), 22 millions d'habitants dont 60 % ont moins de 30 ans (population jeune et formée).

La politique de décentralisation s'est mise en place à partir des années quatre-vingt.

Aujourd'hui, le pays entre dans une seconde étape de décentralisation : le pays se dirige vers une décentralisation se limitant à deux niveaux de collectivités : les communes (300 à 400) et les régions. Les départements deviendront un échelon déconcentré de l'État.

Par ailleurs, la Côte-d'Ivoire est un pays agricole (cacao, café, etc.) dans une situation d'autosuffisance alimentaire. Le pays dispose également d'une agro-industrie forte, et de services et d'infrastructures pour l'énergie (gaz et pétrole). La Côte-d'Ivoire devait devenir un pays émergent mais la crise a ralenti ce processus.

Aujourd'hui, il y a plusieurs axes stratégiques pour la réduction de la pauvreté, et la décentralisation est considérée comme une priorité. En Côte-d'Ivoire, seize domaines de compétences sont confiés aux collectivités (correspondant aux OMD), signe d'un niveau de décentralisation avancé au regard des autres pays de la sous-région. Cependant, les moyens d'accompagnement n'ont pas suivi, créant des difficultés de fonctionnement des collectivités.

En matière de coopération décentralisée, des principes directeurs ont été réaffirmés : l'égalité de droit des partenaires ; la mise en commun de moyens ; la réciprocité et la logique de

partage ; la subsidiarité et le respect des législations des États. La relance de la coopération pourrait aider la réconciliation et la reconstruction du pays.
Le pays s'intéresse aujourd'hui à la mise en œuvre de coopérations avec des collectivités de la sous-région.

Au lendemain de la crise de 2002, les jumelages des communes ivoiriennes avec les communes françaises se sont progressivement éteints et cette crise a entraîné la suspension des différentes collaborations, à l'origine d'impacts dans les domaines de la santé, de l'éducation ou encore de l'assainissement.

Bien que la France, au niveau central, soit un partenaire constant de la Côte-d'Ivoire, les coopérations décentralisées sont plus limitées, et les villes ivoiriennes lancent un appel aux élus français pour qu'un nouvel élan de coopération se mette en place.

Hector Tiacoh, en charge de la coopération décentralisée à l'ambassade de Côte-d'Ivoire

Avec la crise, les activités ont été ralenties. Malgré cette difficulté, il y a des structures qui continuent à travailler un peu partout en Côte-d'Ivoire, notamment à travers les ONG, ce qui montre que l'activité associative est restée très dynamique. À l'inverse, la coopération décentralisée s'est ralentie, mais des initiatives persistent.

L'enjeu aujourd'hui réside dans la remise en fonction des infrastructures publiques, et l'appui des autorités locales par les coopérations décentralisées peut jouer un rôle clef dans ce processus.

Les signaux sont bons pour une redynamisation des coopérations en Côte-d'Ivoire : les investisseurs sont présents, notamment à travers les partenariats publics-privés, les PME et PMI sont nombreuses, et les grandes entreprises reviennent dans le pays.

À côté de cette dynamique, le rôle des collectivités dans la reconstruction de la Côte-d'Ivoire est primordial, et le gouvernement peut appuyer la mise en œuvre de coopérations avec les collectivités ivoiriennes.

À la suite de la sortie de crise, le gouvernement a cherché à fluidifier le travail de part et d'autre (État et échelons locaux), notamment par la création d'un service « coopération décentralisée » à l'ambassade de Côte-d'Ivoire.

Corinne de Peretti, coordination géographique, Agence française de développement (AFD)

L'AFD a relancé la coopération bilatérale en Côte-d'Ivoire alors que cette dernière s'était beaucoup ralentie depuis 2002.

La France a été présente en avril 2011 en Côte-d'Ivoire, dès la sortie de crise, notamment à travers des prêts budgétaires de 350 millions d'euros.

Tous les instruments traditionnels de la coopération française se déploient peu à peu dans le pays, et l'AFD, avec à ses côtés sa filiale Proparco, est présente à travers des prêts et des garanties.

L'Agence a développé un nouvel instrument spécifique : « le contrat de désendettement et de développement » (C2D). C'est un outil de traitement de la dette mis à disposition des pays en plus du dispositif « Pays pauvres très endettés » (PPTE).

L'objectif est de réduire la dette en deçà d'un certain seuil, afin que le pays dégagne des marges de manœuvre pour sa stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté.

Le 26 juin 2012, la Côte-d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Elle est parvenue à une réduction de 24 % de sa dette, à quoi il faut ajouter des allègements du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et du Fonds d'aide au développement de la Banque africaine de développement (BAD).

Suite à cet achèvement, le Club de Paris a annoncé un nouveau programme d'allègement de dette en direction de la Côte-d'Ivoire à travers le C2D. Sachant que plusieurs pays en Afrique bénéficient de ce dispositif.

Cependant, c'est en Côte-d'Ivoire qu'il sera le plus exceptionnel avec 2,6 milliards d'euros sur une quinzaine d'années. L'objectif central est de donner les moyens de financer des secteurs prioritaires pour la lutte contre la pauvreté.

Le premier contrat doit être signé à l'automne 2012, et l'AFD sera l'opérateur et le responsable de la mise en œuvre et du suivi du C2D. Ce premier contrat est d'environ 630 millions d'euros sur une période de trois ans (2012-2015).

Il comprend six secteurs prioritaires : l'éducation, l'insertion professionnelle et l'emploi ; la santé ; l'agriculture et le développement rural ; le développement urbain et l'eau ; les infrastructures de transport ; et la justice.

Ces projets seront mis en œuvre pendant toute la durée du premier C2D.

L'AFD est disponible pour continuer à informer les collectivités dans le cadre d'un groupe-pays Côte-d'Ivoire s'il était créé, afin de trouver des complémentarités, notamment en s'appuyant sur l'expertise des collectivités.

Elsa Jacquemin, relations internationales de la ville de Paris

La ville de Paris cherche depuis longtemps à entreprendre une coopération avec le district d'Abidjan. L'initiative est en train d'aboutir dans le cadre d'un projet européen.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'appel à projets de l'Union européenne « Acteurs non étatiques et autorités locales », la ville de Paris engage un partenariat avec les villes d'Abidjan et de Cotonou, notamment autour des questions d'assainissement, de renforcement des capacités et de développement des savoir-faire municipaux dans les zones insalubres.

Le projet avait été déposé avant les événements en Côte-d'Ivoire : il a finalement commencé le 1^{er} novembre 2011 et se déroulera sur une période de trois ans.

Il associe l'UE, l'ONG Agrisud International, et l'École polytechnique de Turin. Il vise l'aménagement de quatre zones pilotes (deux à Abidjan et deux à Cotonou). L'objectif central étant de renforcer les liens sud-sud, et de permettre aux deux villes de bénéficier de l'expertise de Paris en matière d'eau et d'assainissement.

La ville de Paris est ainsi fortement engagée dans ce processus de relance de la coopération en Côte-d'Ivoire à travers le lancement de ce partenariat avec la ville d'Abidjan.

Trois idées clefs

- La coopération décentralisée entre collectivités ivoiriennes et françaises a été principalement initiée par des personnes, des élus etc. Contrairement à d'autres pays voisins, sa structuration au niveau local grâce à l'implication d'un tissu associatif, ou encore au niveau national, est restée faible.
- L'aide bilatérale est importante, mais il est également intéressant de s'appuyer sur des coopérations entre collectivités territoriales de plusieurs pays, y compris africains.
- L'Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire, ainsi que l'ambassade de Côte-d'Ivoire en France, les ministères sectoriels concernés ou encore le ministère français des Affaires étrangères réaffirment leur soutien aux coopérations décentralisées.